

## 40223 - Le pèlerin ayant opté pour le qiran n'effectue qu'une seule fois la marche entre Safa et Marwa.

### La question

Ma question concerne le pèlerinage effectué auprès de la Maison sacrée d'Allah.. Est-il permis au pèlerin ayant opté pour le qiran d'effectuer la marche entre Safa et Marwa après son tawaf d'arrivée avec l'intention de la substituer à celle à faire après le tawaf principal, de manière à ne pas procéder à ladite marche après ce tawaf pour l'avoir déjà fait après celui accompli dès l'arrivée du pèlerin ?

### La réponse détaillée

On appelle qarin le pèlerin ayant opté pour l'intégration du hadj et de la oumra dans une même opération. Celui-là n'effectue la marche entre Safa et Marwa qu'une seule fois. Cette marche suffit pour son hadj et son oumra. Et il est préférable d'effectuer la marche au sortir du tawaf d'arrivée comme le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) l'avait fait. Le pèlerin peut aussi le retarder pour l'effectuer après le tawaf principal.

L'avis selon lequel le qarin n'effectue la marche qu'une seule fois s'atteste dans de nombreux textes servant d'arguments. En voici quelques uns :

1/ Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait préféré le quiran et n'avait accompli la marche entre Safa et Marwa qu'une seule fois au terme de son tawaf d'arrivée. selon Mouslim (1215) Djabir (P.A.a) a dit : « Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons n'ont accompli la marche entre Safa et Marwa qu'une seule fois après le premier tawaf.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « **Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons n'ont effectué la marche entre Safa et Marwa qu'une seule fois** ». Cela veut dire que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses Compagnons ayant opté pour le qiran ne firent ladite marche qu'une seule fois. Quant à ceux qui avaient opté pour le tamatou ont effectué la marche deux fois, une fois pour la oumra

et une seconde fois pour le hadj, au jour du Sacrifice. Ce hadith consolide clairement l'avis de Chafii et ceux qui partagent son avis selon lequel le pèlerin ayant opté pour le qiran n'effectue qu'une seule marche après le tawaf principal.

2/ Selon al-Boukhari (1552) et Mouslim (1211) Aïcha (P.A.a) a dit : « Ceux qui voulaient commencer (leur pèlerinage) par l'accomplissement d'une oumra ont effectué leur tawaf et leur marche entre Safa et Marwa avant de terminer leur oumra. Plus tard, ils ont accompli un autre tawaf à la suite de leur retour à Mina. Quant à ceux ayant opté pour le qiran, ils n'ont effectué qu'un seul tawaf. Par ce terme, elle entend la marche entre Safa et Marwa, parce que le vocable sa'y qui désigne la marche est aussi remplacé parfois par le terme tawaf.

Ibn al-Qayyim a dit : « Le hadith indique la répétition de la marche pour le pèlerin ayant opté pour le tamatou. En effet, la parole d'Aïcha « **ils ont effectué un autre tawaf à leur retour de Mina pour leur pèlerinage** ». Par tawaf elle entend la marche entre Safa et Marwa. C'est pourquoi elle a nié que ceux ayant opté pour le qiran en aient fait de même. Si par tawaf on entendait les tours effectués autour de la Maison, cette parole concernait tous les pèlerins puisque le tawaf principal ne fait l'objet d'aucune différence entre les pèlerins ayant opté pour le qiran et ceux ayant préféré le tamatou .

Cheikh Ibn Outhaymine a été interrogé en ces termes : un seul tawaf et une seule marche entre Safa et Marwa suffisent-ils pour le pèlerin ayant opté pour le qiran ?

Il répondit ainsi : « Celui qui accomplit le pèlerinage selon l'option qiran peut se contenter du tawaf fait pour le hadj et de la marche entre Safa et Marwa faite pour le hadj et la Oumra fusionnés. Dans ce cas, le tawaf d'arrivée constitue une Sunna et le pèlerin peut la faire suivre par la marche, comme le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) l'avait fait. Il peut aussi la reporter jusqu'au jour de la fête et l'accomplir au sortir du tawaf principal. Mais la première pratique reste préférable parce qu'adoptée par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Aussi se contente-t-il au jour de la fête d'effectuer le tawaf principal pour avoir déjà accompli la marche.

L'argument qui indique que le tawaf et la marche qui le suit suffisent pour le hadj et la oumra fusionnés consiste dans ces propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) adressés à Aïcha (P.A.a) qui avait opté pour le qiran : **« le tawaf que tu feras autour de la Maison et entre Safa et Marwa suffit pour ton hadj et ton oumra. »** (rapporté par Abou Dawoud, 1897 et déclaré authentique par al-Albani dans as-silsila as-Sahiha, 1984). Aussi le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a-t-il expliqué que le tawaf et la marche effectués par le pèlerin ayant opté pour le qiran lui suffit pour hadj et oumra fusionnés.

Voir Fatawa arkane al-islam, p. 563. Allah le Très Haut le sait mieux.